



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la marine marchande

Question écrite n° 65539

Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'inquiétante faiblesse du tonnage de la flotte marchande française. La marine marchande de notre pays occupe en effet le 28e rang mondial, ce qui ne saurait correspondre à la position économique et commerciale de la France dans le monde. Or, à l'heure de la mondialisation des économies et de l'accroissement des échanges commerciaux, l'importance de la marine de commerce ne saurait être déniée. Malgré la montée en puissance du transport aérien, la capacité de celui-ci en volume reste faible puisqu'elle ne représente que 5 % des capacités du transport maritime. La marine marchande représente donc un intérêt stratégique non négligeable et son actuelle faiblesse constitue un handicap sérieux pour notre pays. Elle prive en effet la France de tout poids dans l'Organisation maritime internationale (OMI) où s'organisent notamment la sécurité maritime et la protection de l'environnement, et pénalise notre balance commerciale d'environ 10 milliards de francs par an. Sensible à la situation de la marine marchande, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son opinion sur cette question et de lui préciser les éventuelles mesures qu'il entend prendre en sa faveur.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65539

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4986